

COMMUNE DE MOHON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 26 février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 8 février 2016 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 22 février 2016 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire		Pouvoir à Mme LE RAT Martine		
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM		Pouvoir à Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique		
VANDEKERKOVE Marie-Véronique	CM	X			
LALYCAN Claudine	CM			X excusée	
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM	X			
COLLAS Marc	CM	X			X
HOUEIX Ludovic	CM	X			
TOTAL	15	12	2	1	

**DELIBERATION N° 1 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 –
CANTINE MUNICIPALE**

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente le tableau récapitulatif des résultats des comptes administratifs de l'année 2015 pour les entités Cantine, Garderie, Assainissement, Lotissement Hameau de Sévigné et la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire .

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 12)
 - contre : 0
 - abstentions : 0
 - pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 23 478 euros 66.

DELIBERATION N° 2 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 – GARDERIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire.

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 12)
 - contre : 0
 - abstentions : 0
 - pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 1 854 euros.

DELIBERATION N° 3 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire.

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 12)
 - contre : 0
 - abstentions : 0
 - pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent d'exploitation de 12 374 euros 87 et un excédent d'investissement de 61 879 euros 19.

DELIBERATION N° 4 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire.

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 12)
 - contre : 0
 - abstentions : 0
 - pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 567 381 euros 37 et un déficit d'investissement de 124 297 euros 23 (avec les restes à réaliser).

DELIBERATION N° 5 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2015 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame DENIS Josiane, Maire.

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 12)
 - contre : 0
 - abstentions : 0
 - pour : 12

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 24 202 euros 87 et un déficit d'investissement de 330 065 euros 12 .

DELIBERATION N°6 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - ANNEE 2015 – CANTINE MUNICIPALE

Mme LE RAT Martine présente le compte de gestion de la Cantine Municipale au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°7 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - ANNEE 2015 – GARDERIE MUNICIPALE

Mme LE RAT Martine présente le compte de gestion de la Garderie Municipale au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°8 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - ANNEE 2015 – ASSAINISSEMENT

Mme LE RAT Martine présente le compte de gestion de l'Assainissement au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°9 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - ANNEE 2015 – COMMUNE

Mme LE RAT Martine présente le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°10 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - ANNEE 2015 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE »

Mme LE RAT Martine présente le compte de gestion du Lotissement Communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°11 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016

- Examen des demandes de subventions aux Associations
- Délibération à prendre

Madame LE RAT Martine présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui lui ont été adressées au titre de l'année 2016 par les différentes Associations.

Un Conseiller Municipal présente un tableau de rationalisation des subventions afin de donner un barème aux Associations lorsqu'elles formulent leurs demandes de subventions.

Ce document sera étudié pour une mise en place éventuelle en 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2016 pour un montant total de 6 650 euros :

ASSOCIATIONS	Résultat du vote à main levée	Montant de la subvention attribuée
Entente Mohon/St Malo		1300
Anciens Combattants Unacita et ACPG		100
Club de l'Amitié	3 voix pour verser une subvention exceptionnelle de 500 euros sollicité par le Club pour ses 40 ans.	300
Société de Chasse de MOHON	Arrivée de Mr Pressard à la séance, il prend part donc part au vote. Un Conseiller Municipal s'abstient	700
Majorettes de MOHON		1500
Lire à MOHON		1500
Club Cyclo		200
Moto Club de St Marc	10 voix pour et 4 contre pour les 400 euros subvention exceptionnelle de 1 100 euros sollicitée par le Club : 14 voix contre	400
Poker Club		200
Mohon Gym		250
Association AST Basket à La Trinité Porhoët		30 euros par licencié soit 120 euros (4 licenciés)
Union Cycliste du Pays de Josselin		30 euros par licencié soit 30 euros (1 licencié)
Ronde du Porhoët	3 voix pour, 3 abstentions et 8 voix contre	0
Chambre des métiers et de l'artisanat		50 euros par apprenti soit 50 euros (1 apprenti)

Les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

DELIBERATION N°12 – COMMISSION COMMUNALE CHARGÉE DU PATRIMOINE ET DE L'EMBELLISSEMENT

- Proposition de désignation d'un membre supplémentaire
- Délibération à prendre

Madame LE RAT Martine propose à l'assemblée de porter à 5 le nombre de membres de la commission communale chargée du patrimoine et de l'embellissement. Mme le Maire est Présidente de droit de la commission.

Monsieur Alain BLANDEL se porte candidat.

Après un vote à bulletin secret (13 voix pour), Monsieur Alain BLANDEL est nommé membre de ladite Commission communale.

DELIBERATION N°13 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE D'AUTORISATION DE SUPPRESSION DE DOCUMENTS

- Présentation de la demande d'autorisation de suppression de documents du fonds de la bibliothèque municipale
- Délibération à prendre

Madame LE RAT Martine présente la demande d'autorisation de suppression de documents du fonds de la bibliothèque municipale.

Elle fait savoir que les documents de la bibliothèque municipale de MOHON acquis avec le budget municipal sont propriété de la Commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise la responsable de l'Association Lire à Mohon en charge de la bibliothèque conformément à la convention du 28 février 1996 à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent.

Dans le cas d'une vente, le Conseil Municipal décide que les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque.

DELIBERATION N°14 - IMPASSE DES LOGES – DEMANDE DE BORNAGE

- Demande de bornage dans l'impasse des loges entre les propriétés Courtel et Mainguy
- Proposition de prise en charge financière du bornage par la Commune suite à l'élargissement de la voie
- Délibération à prendre

Madame LE RAT Martine donne la parole à Monsieur BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie qui présente le dossier.

Il présente la demande de bornage dans l'Impasse des Loges entre les propriétés Courtel et Mainguy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour ce bornage et la prise en charge financière des frais y afférents et la signature de tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Décision du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision 2/2016 : Renouvellement du contrat de maintenance pour la location des ordinateurs du secrétariat de la mairie à compter du 20 février 2016 avec la société TBI de PLOERMEL pour une durée de 3 ans pour un montant de 109 euros HT par mois.

Passation à compter du 25 février 2016 d'un contrat de maintenance avec la société TBI de PLOERMEL pour la location d'une imprimante au secrétariat de la mairie pour une durée de 5 ans pour un montant de 15 euros HT par mois. Le contrat comprend la fourniture de tous les consommables à l'exception du papier, la maintenance de l'imprimante (pièces, main d'oeuvre et déplacements). Le contrat sera revalorisé au renouvellement du pac copies en fonction de l'indice syntec. Le coût copie actuel étant fixé à 0,009 euro HT en noir et l'estimatif à 7 500 copies.

QUESTIONS DIVERSES

1. PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

La réunion est fixée au jeudi 7 avril 2016 à 20 heures (avec notamment le vote des budgets primitifs 2016)

2. REUNION DE LA COMMISSION FINANCES

La réunion est fixée au mardi 29 mars 2016 à 9 heures 30 jusqu'à environ 17 heures 30.

3. DIVERS

– Chantier éolien

La livraison est prévue à partir du vendredi 4 mars 2016. Il y aura environ une dizaine de convois à passer dans le bourg.

Les arrêtés de circulation sont en cours de rédaction.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Présentation des comptes administratifs année 2015 pour la Cantine, la Garderie, l'assainissement, la Commune et le Lotissement Communal Hameau de Sévigné
2. Présentation des comptes de gestion année 2015 pour les mêmes entités
3. Subventions aux Associations année 2016
4. Commission communale chargée du patrimoine et de l'embellissement
5. Bibliothèque municipale : demande d'autorisation de suppression de documents
6. Impasse des Loges : demande de bornage

Informations diverses : Décision du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal

Questions diverses :

- Prochaine séance de Conseil Municipal
- Réunion de la Commission Finances
- Divers

Bon pour publication,
A MOHON le 10 mars 2016
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe,
Signé
Martine LE RAT